

Compte-rendu du conseil du 15 février 2022 :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance 15 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal ordinaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre du Vieux Poirier, sous la présidence de Monsieur Stéphane CONFAIS, Maire.

Etaient présents : Sylvie PERRIN, Brigitte ROBION,  
Stéphane BRET, Alain TILLARD.

Etaient absents excusés : Johanna CHOLET, Isabelle MARIE, Georgia STEPCZAK  
Guillaume BERTRAND, Nicolas DREVENSEK, Franck  
LEGRAND, Joël PERZO, Benjamin RIGOT, Bertrand SAIVE,  
Aurélien TRÉGOUËT.

Les pouvoirs : Johanna CHOLET et Joël PERZO donnent pouvoir à Sylvie PERRIN.  
Benjamin RIGOT donne pouvoir à Alain TILLARD  
Isabelle MARIE donne pouvoir à Brigitte ROBION  
Franck LEGRAND donne pouvoir à Stéphane BRET

**Compte-rendu de réunions des maires**

Le maire souhaite informer les élus de points abordés en conférence des maires et conseil communautaire qui intéressent particulièrement notre commune :

- 1. CURSUS** : Coursus réalise par an 40 000 heures de travaux avec deux équipes de travailleurs en réinsertion. EPN finance à hauteur de 20 000 heures Coursus.

Rappel des procédures pour pouvoir bénéficier d'une réalisation par Coursus dont la majorité des travaux sont sur des monuments (cimetières en particulier).

Les démarches sont longues, il faut plus d'un an entre la candidature et des travaux. Et la procédure est stricte. Sans des devis avec « bon pour accord » et la certitude du financement, les dossiers sont bloqués.

Deux comités de pilotage, celui de juin est très important = compte rendu du réalisé N-1, et sélection des dossiers à venir. Celui de novembre est une régularisation en fonction des avancements de travaux.

Après quelques questions sur la répartition et les choix de dossier, Coursus précise que ce sont les urgences dans les dossiers qui prévalent. Avec une préférence dans les prochaines attributions aux nouveaux demandeurs.

A retenir : définir un référent Coursus

Définir les travaux possibles (mur du cimetière, murs extérieurs église, local technique...)

S'inscrire & Faire établir des devis par cursus

Affecter une ligne budgétaire

Il faut participer à chaque comité de pilotage

- 2. TEOM :** Des différences très importantes sur le taux des taxes sur les ordures ménagères subsistent entre les « ex GEA » et « ex CCPN » depuis la création d EPN.

L'état donne deux ans supplémentaires pour harmoniser les taux.

Les enjeux économiques sont très importants, et il est décidé de créer une commission pour travailler sur les différentes solutions possibles.

- 3. AUDIT PARC INFORMATIQUE DES COMMUNES** (hors école)

Nécessité d'un audit par commune pour savoir ce que la centrale doit proposer.

Inventaire des appareils, systèmes, sécurité ...

Méthode = un technicien ½ journée ; Définir un interlocuteur ; Mise en place d'un utilitaire quelques jours pour analyse de résilience.

Prestation gratuite de février à avril

A retenir = Répondre mais pour l'audit il faut attendre l'installation de la fibre.

Affecter une ligne budgétaire.

- 4. Eco ELU :** l'association ECO ELU réunit des maires et des élus impliqués et sensibilisés à la protection de l'environnement et les enjeux du développement durable. Le maire souligne qu'il serait intéressant de s'en rapprocher afin de collecter des informations et de saisir cette opportunité de s'intégrer à ce réseau d'élus locaux.
- 5. CARTE DES BORNES A INCENDIE** à mettre à jour.
- 6. DOSSIER EOLIEN :** lors de la conférence des maires il a été question des sollicitations des communes de l'EPN par les groupes éoliens. Le maire rappelle la rencontre qu'il a sollicitée auprès des deux maires des communes voisines, La Trinité et Saint-Luc, afin de travailler de concert sur ce dossier : il en résulte que les trois communes se rejoignent sur la forme : il faut en effet travailler main dans la main ; et sur le fond : les élus des trois communes réunis s'opposent à l'unanimité à ce projet éolien sur leur territoire.
- 7. TELEMEDECINE :** ce service souhaité par EPN et abordé lors du conseil communautaire serait un véritable atout pour les habitants de notre commune et de ceux alentours, afin de pallier le manque de médecins. Cela renforcerait en outre l'objectif de rapprocher les communes et de mutualiser leurs compétences. Le maire s'est approché des infirmières pour recueillir leur avis qui est également très favorable à ce projet. Elles étaient déjà en réflexion sur ce sujet. Les élus confirment l'aubaine de ce service et approuvent l'intérêt de postuler comme commune accueillant ce dispositif.
- 8. COPIL :** des échanges à ce sujet lors du conseil communautaire donnent au maire l'occasion de transmettre des pistes de réflexion aux membres du COPIL.

### Les délibérations

1. **Proposition d'évolution de 4 compétences d'EPN** : la compétence « **Cohésion sociale et territoriale** » précisée comme suit « Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires cette attribution ».

**La compétence « Appui à la formation professionnelle »** précisée comme suit : « Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi, et coordination des actions afférentes à ces thématiques ».

**La compétence « Soutien au sport de compétition de haut niveau »** qui soutient déjà le Basket Ball, le Volley Ball et le Hand Ball, soutiendra également le Triathlon.

**La compétence Santé** se trouve également modifiée : suppression de la définition « actions de développement de l'économie locale en matière de santé » ; projet d'unité de santé mobile (mise en place d'un bus médical itinérant) ; portage d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA).

**Votée pour à l'unanimité.**

2. **Création d'un poste d'agent de maîtrise** : l'agent technique a pu bénéficier d'une promotion interne, sur proposition du maire et validation du comité technique du Centre de Gestion de l'Eure. Cette proposition de promotion intervient après que l'employé a pu faire preuve de compétences relevant de cette fonction. Une délibération est nécessaire à la création du poste. Après en avoir délibéré, le conseil vote la création du poste d'agent de maîtrise.

**Vote : pour : 8 ; abstention : 2.**

### Autre thème abordé

Le Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure (AIDAMCIE-CFAIE) sollicite l'attribution d'une subvention de 70 euros par apprenti formé dans leur établissement et domicilié dans notre commune. Deux jeunes du Val-David y sont inscrits, ce qui représente un montant de 140 euros. Les élus approuvent l'attribution de cette subvention.

Séance levée à 21h00.